



PUBLICATION COMMUNALE

JANVIER 2021

Constitution du Conseil communal:

Mairie : **MINGER François** Développement économique – police –
collaboration intercommunale – gestion du
personnel et de l'équipement administratif –
aménagement du territoire

Conseillers/ères communaux :

FRANC Grégory Finances - impôts

PROTTI David Forêts – éclairage public – travaux publics -
centre de tri

SALOMON Marie-France Vie culturelle et associative – embellissement -
affaires sociales – santé – chômage

TALLAT Isabelle Sociétés locales – bâtiments communaux – sport
et infrastructures – école

WENGER Maëlle Dossiers juridiques – permis de construire -
police des constructions – service du feu – eaux
usées

ZUERCHER Fabian Affaires militaires – protection civile – économie
rurale – cimetièrre – eau potable

M. François Minger, maire, se tient à disposition de la population chaque **lundi après-midi**.
Toute personne intéressée par un entretien personnel est priée de prendre rendez-vous au
Secrétariat communal au no. 032/466 29 10 (touche no. 1).

Adjointe au maire

Au cours de sa séance du 11 janvier 2021, le Conseil communal a désigné **Mme Maëlle Wenger** "Adjointe au Maire" pour l'année 2021.





Bibliobus – horaire 2021

Le bibliobus de l'Université populaire stationnera à la Place St-Martin en 2021, aux dates suivantes :

le mercredi de 18h00 à 19h00

Janvier :	20	Août :	11/25
Février :	3/17	Septembre :	8/22
Mars :	3/17/31	Octobre :	6/20
Avril :	21	Novembre :	3/17
Mai :	5/19	Décembre :	1/15
Juin :	2/16/30		

Problème d'incivilités aux alentours des installations du Tennis Club

Depuis plusieurs mois, des incivilités ont été constatées aux alentours des installations du Tennis Club Courtedoux. Des personnes occupent le couvert du pavillon, des bouteilles vides y sont déposées, mégots de cigarettes et alcools souillent le sol.

Des chaises ont été cassées et des bouteilles vides lancées et brisées sur les terrains.

Le Tennis Club Courtedoux comprend que des jeunes du village, et peut-être d'ailleurs, puissent se retrouver à cet endroit en ces périodes difficiles où les établissements publics (bars et discothèques) sont fermés et les fêtes de tous genres interdites. Toutefois, la période étant difficile pour tout le monde, les sociétés souffrent également de cette situation et ne peuvent supporter et subir des frais extraordinaires, même peu importants, découlant d'incivilités de ce genre.

Le Conseil communal s'associe au Tennis Club Courtedoux dans cette démarche et appelle l'ensemble de la population à respecter la propriété d'autrui en cette période compliquée.

Réouverture d'un commerce à Courtedoux – appel à candidatures

Validée lors de l'Assemblée communale du 10 décembre dernier, la commune de Courtedoux a fait l'acquisition du bâtiment «rue du Collège No. 31», dans lequel se trouve un local commercial. Le Conseil communal souhaite y voir l'ouverture d'un magasin d'alimentation dans un proche avenir.

En ce sens, la commune de Courtedoux lance un appel à candidatures pour l'ouverture d'un magasin d'alimentation. Outre la vente de produits d'alimentation et autres, et





conformément aux souhaits émis par les groupes de travail qui ont travaillé sur ce projet, les concepts qui seront soumis par les intéressés peuvent intégrer des espaces dévolus à de la petite restauration.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature au secrétariat communal, **jusqu'au 26 février 2021, dernier délai.**

Pour de plus amples renseignements ou pour une visite du local commercial, les personnes intéressées peuvent directement contacter M. François Minger, maire, au no. 079/543 96 76.

Consultation publique concernant le plan spécial cantonal « Aire de passage de Mavalau »

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a mandaté le Département du territoire, de l'environnement et des transports pour mettre en consultation publique le plan spécial cantonal « Aire de passage de Mavalau ». Cette planification territoriale vise à aménager et à équiper le site de Mavalau, situé à proximité de la jonction autoroutière de Porrentruy-Ouest, afin de permettre un accueil adéquat des gens du voyage de nationalité suisse.

Dans ce cadre, le Conseil communal vous informe que tout intéressé peut faire part de ses observations sur le dossier de plan spécial cantonal. Celles-ci sont à transmettre au Service du développement territorial, par courrier postal ou électronique, **jusqu'au 19 février 2021**. Le dossier en question est accessible sur la page Internet « Actualités – Consultations » du Service du développement territorial. <https://www.jura.ch/DEN/SDT/Actualites-Consultations/Actualites-et-consultations-Developpement-territorial.html>

MS Food Truck – dès le 5 février 2021 à la place St-Martin

Dès le 5 février prochain, le MS Food Truck stationnera à la place St-Martin, chaque vendredi, de 18h à 21h30. Possibilité de réserver vos burgers, gâteaux aux fromages, etc., en appelant le 079/282 49 40. Vous trouverez plus de détails sur le flyer ci-joint.

Essai des sirènes fixe et mobile

Le Conseil communal informe la population que les essais des sirènes fixe et mobile auront lieu **le mercredi 3 février prochain à 13h30 et à 13h45.**

Courtedoux, le 28 janvier 2021/kc

Le Conseil communal

**CENTRE DE PUERICULTURE JURASSIEN
AJOIE ET CLOS DU DOUBS
Rue Thurmann 10D, 2900 Porrentruy**

Suite à la pandémie covid 19, nous avons modifié notre organisation afin de limiter les risques de contamination. Nous fonctionnons principalement sur rendez-vous en consultation individuelle au centre de puériculture, chaque jour de la semaine et avec une permanence téléphonique élargie. Les visites à domicile sont restreintes mais possibles sur demande.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 08h à 10h tel.032 466 76 36

**Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 08h à 12h et
chaque lundi et jeudi de 14h à 18h**

Visites à domicile dans tous les villages sur demande

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos appels,

**Les puéricultrices
Thérèse Choffat et Janine Friedli
Infirmières de la petite enfance**